

PÉNÉLOPE & ME, PÉNÉLOPE SELFIE - ACTE II : SOURIEZ, VOUS ETES FLIQUÉ-ES EN UN CLIC !

11/06/2021

Face à l'entêtement de Pénélope pour mettre en place le projet Pénélope Selfie, SUD continuera à combattre, et ceci par tous les moyens légaux pour que ce projet ne voit jamais le jour. La direction, dans son rêve, veut appliquer ce projet dès le mois de juin. Ainsi, malgré l'avis défavorable du CSE, nous serions obligé-es de télécharger l'application sur notre propre téléphone personnel.

★ Dans un premier temps, plus de la moitié des sites sera directement concernée, partout là où l'uniforme des hôtes et hôtessees n'est pas à ce jour contrôlé par un chef d'équipe.

★ Dans un 2eme temps en toute logique libérale tous les sites seront concernés.

Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter notre site (<https://sud-penelope.fr>) où vous y trouverez le tract d'avril 2021 sur le sujet.

L'aumône d'1 € pour être...

GEOLocalISES ET FLIQUES AU TRAVAIL

Trop, c'est trop ! Stop aux abus ! Ou comment Pénélope trouve le moyen d'aller toujours plus loin pour nous fliquer ou pire nous sanctionner, sous couvert, bien entendu, de satisfaire toujours plus, les exigences voire les caprices des donneurs d'ordres. Nous ne sommes pas une quantité négligeable ! ou pire une marchandise humaine à exhiber.

Oui, notre smartphone personnel est notre bien propre. Son détournement, à nos dépens, à des fins professionnelles est inacceptable car illégal. C'est une violation de la propriété privée !

LE DROIT À L'IMAGE BAFUÉ !

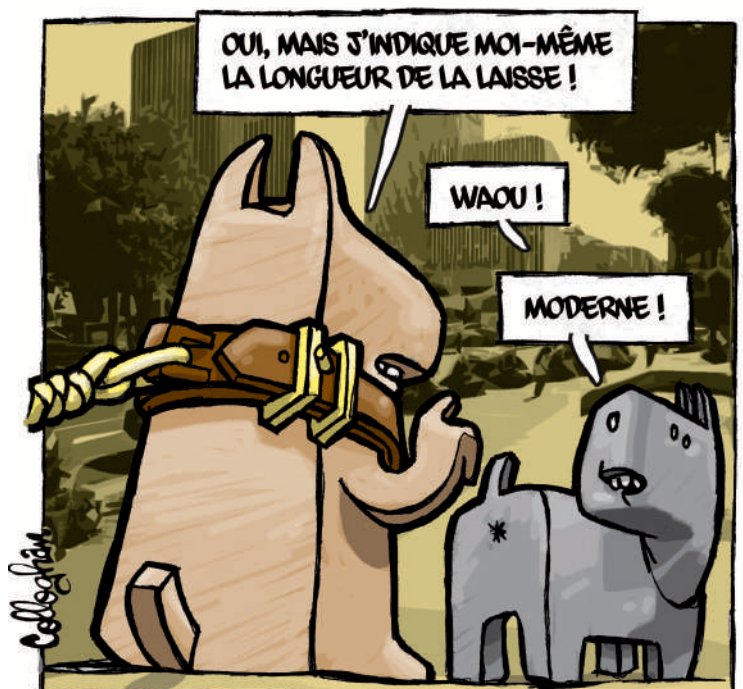
Pénélope se croit au-dessus des lois ! A quoi bon s'embarrasser de formalités légales quand on a le pouvoir ? Ainsi Pénélope foule aux pieds l'arrêt du 28 janvier 2010 de la 1ère chambre civile de la Cour de Cassation qui précise qu'une cession de droit à l'image ne peut se faire sans conditions et garanties pour les salarié-e-s, c'est à dire sans limitation de durée ni de lieu, pour tout usage national ou international, sur tous supports, sans avoir identifié un nombre déterminé des clichés, etc.

Éditée par le prestataire de Pénélope « Movework » et disponible sur le store (google Play et/ou app store), Pénélope & me, appelée aussi **Pénélope selfie**, contribuera perfidement à nous **géolocaliser**, à indiquer quotidiennement **notre heure d'arrivée** sur notre poste, à juger de **notre tenue de travail**, et de notre aspect intégral de la tête aux pieds.

L'autorisation donnée, doit être écrite et être suffisamment précise pour permettre de savoir si

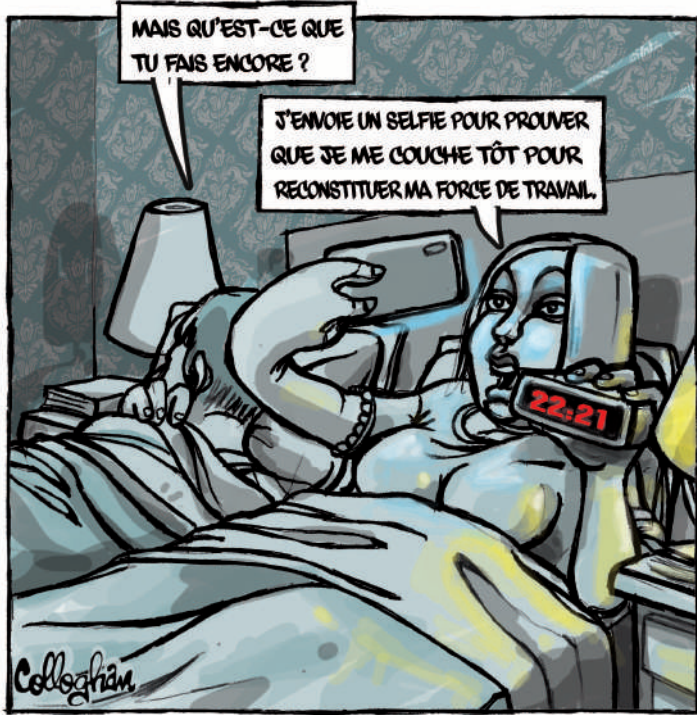
l'intéressé a bien été informé de l'utilisation qui allait en être faite. En pratique, l'autorisation d'exploitation d'une image d'une personne doit mentionner, avec soin, l'objet de l'autorisation ainsi que l'étendue de l'autorisation, à savoir : les photographies concernées, le contexte et les supports autorisés, une éventuelle durée ainsi que le lieu de diffusion autorisé. (Cass. Civ. I, 28 janvier 2010, n° de pourvoi 08-70248).

« Toute personne dispose sur son image, partie intégrante de sa personnalité, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation expresse et spéciale ; de sorte que chacun a la possibilité de déterminer l'usage qui peut en être fait en choisissant notamment le support qu'il estime adapté à son éventuelle diffusion. » (Tribunal de Grande Instance de Paris, 12 septembre 2000 « Charlotte R. épouse Jean-Michel J. / Sarl DF Presse » ; Tribunal de Grande Instance de Nanterre, 8 décembre 1999 - LEGIPRESSE n°169 III. Page 40 ; Tribunal de Grande Instance de Nanterre 8 avril 2002 « Emilie Dequenne/Voici »)



Nous refusons d'être photographiées !

Car nous nous opposons à : **la FIXATION, STOCKAGE ET DIFFUSION DE NOTRE IMAGE !**
Le droit à notre image nous appartient et il est non négociable !



Cherchons l'erreur...

Ainsi alors qu' il nous est formellement interdit d'utiliser pendant notre travail notre téléphone à des fins personnelles, et ceci sous peine de sanction, l'entreprise nous confisquerait notre bien à son profit, qui deviendrait alors un outil pour nous surveiller et éventuellement nous sanctionner. **C'est ubuesque...**

Et la Direction, dans sa grande mesquinerie, pousse le grotesque à nous dédommager à hauteur **d'1€... PAR MOIS !**

SUD dit stop !!!

La fin des promotions ?

S'il devait y avoir concrétisation de ce projet, cela serait la fin programmée des promotions.

En effet la fonction **de chef hôtesse** qui est l'une des rares perspectives de promotion chez Pénélope n' aura plus lieu d'être à moyen terme, car question coût entre la batterie de téléphones à 1 euro par mois, et le salaire d' un-e chef hôte-sse il n' y a pas photo !

PRÉPARONS-NOUS À TOUTE INITIATIVE ET TOUTE FORME D'ACTION POUR CONTRER CE PROJET SCÉLÉRAT !

Il est encore temps que la direction renonce à ce projet et se focalise davantage sur nos conditions de travail et sur l'augmentation de nos salaires .

DERNIERE MINUTE

Et pour couronner le tout , La direction dans une farce de négociation refuse toute augmentation salariale, n' octroie pas de prime COVID . Telle est la considération que Pénélope à pour toutes et tous

**STOP A PÉNÉLOPE SELFIE !
AUGMENTATION DES SALAIRES !**

**Ensemble, nous
construirons notre
avenir !**



Syndicat SUD : 25 rue des envierges 75020 Paris

site: <https://sud-penelope.fr> FB:@syndicatsudaccueil.org/ - Mail: sudsolidairesaccueil@gmail.com